

N°DCA-2019-054

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
10
- Pouvoirs :
5
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION

Le 05 décembre 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 novembre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.
MM. Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE.
M. Eric BLOND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, le Colonel Thierry SENEZ, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Michel LEJEUNE à Monsieur André GAUTIER,
Madame Blandine LEFEBVRE à Madame Sophie ALLAIS,
Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Monsieur Sébastien TASSERIE,
Monsieur Guillaume COUTEY à Madame Pierrette CANU,
Monsieur Bastien CORITON à Monsieur Jean-Pierre THEVENOT.

Étaient absents excusés :

Mmes Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Didier REGNIER – représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Lieutenant André GUEROULT.

Vu :

- la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9,
- la délibération 2018-CA-42 approuvant la modification des catégories de produits proposés et l'actualisation des tarifs de la restauration.

*
* *

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) propose un service de restauration administrative dont les tarifs sont actualisés chaque année.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 0,9 % à compter du 27 décembre 2019.

Le détail des nouveaux tarifs vous est présenté en annexe.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'appliquera en fonction de la réglementation en vigueur.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191205-DCA-2019-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2019

Affichage : 10/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :